



Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 de l'administration cantonale vaudoise

Scope 1, 2 et 3

Janvier 2026

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN)

Table des matières

05	—	Introduction
07	—	Résultats généraux
09	—	Exploitation des bâtiments
12	—	Déplacements professionnels
15	—	Déplacements pendulaires
17	—	Agriculture
19	—	Achats
22	—	Restauration collective
25	—	Construction
27	—	Déchets

Introduction

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'administration cantonale vaudoise, aussi appelé bilan carbone, a comme objectif de faire un état des lieux détaillé des émissions de GES générées par l'administration pour son fonctionnement. Les chiffres de 2023 sont mis en perspective avec les émissions estimées pour 2019.

Cette étude s'inscrit dans une démarche de suivi de l'exemplarité climatique de l'administration, en lien avec l'objectif de zéro émission nette, fixé à 2040 pour les administrations centrales cantonales dans la loi fédérale « Climat et Innovation » (LCI). Cet objectif figure également dans le programme de législature 2022-27 et le [Plan climat vaudois \(PCV\)](#).

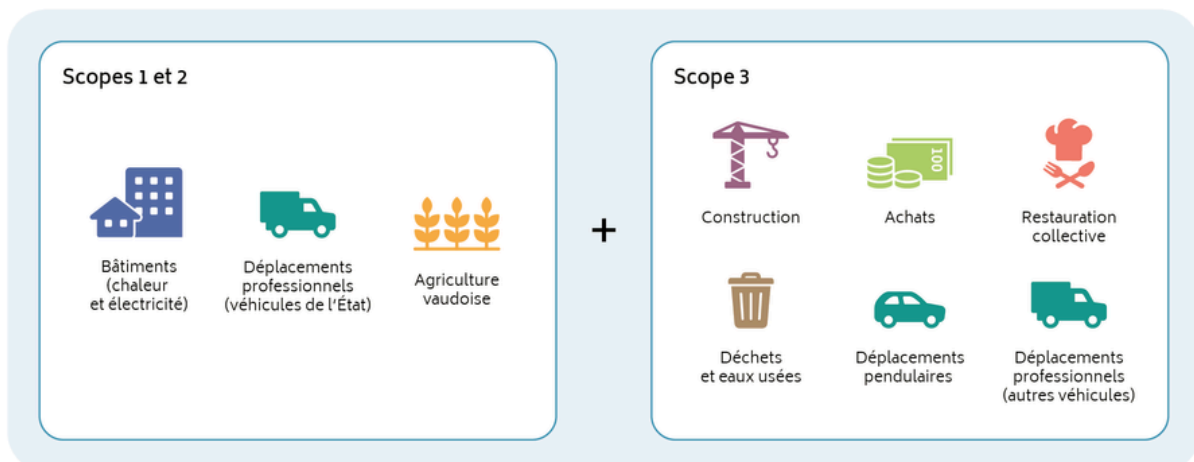
Contexte et cadre méthodologique

Le bilan de GES de l'administration fait partie intégrante du dispositif de documentation du Plan climat vaudois. Sa cohérence méthodologique a été vérifiée par un mandataire externe issu du [milieu académique](#). Il reprend le cadre méthodologique du [GHG Protocol](#), en particulier la séparation des émissions de GES en trois Scopes, comme défini ci-dessous :

- Le Scope 1 couvre les émissions de GES directes produits par l'utilisation de combustibles et de carburants par l'administration, ainsi que les émissions de méthane et protoxyde d'azote (N₂O) des domaines agricoles de l'État.
- Le Scope 2 couvre les émissions indirectes liées à la mise à disposition d'énergie. En pratique, cela couvre principalement l'électricité et la part fossile des chauffages à distance.
- Le Scope 3 couvre les émissions produites en amont et en aval des activités de l'administration par des tiers. Le Scope 3 inclut notamment la mobilité pendulaire et les déchets.

Il s'appuie également sur les travaux intercantonaux en cours pour définir une approche harmonisée en termes de périmètre fonctionnel et organisationnel. En documentant les émissions secteur par secteur, ainsi que les évolutions depuis 2019, ce bilan permet de poser les bases en vue du suivi des trajectoires sectorielles de réduction de l'administration cantonale, tout en mesurant le chemin à parcourir vers le zéro net 2040 pour les Scopes 1 et 2. Les différents secteurs du bilan pris en compte sont résumés dans la figure suivante.

Bilan des émissions de gaz à effets de serre de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)



Le périmètre organisationnel du bilan inclut l'ensemble des départements, y compris le ministère public, la chancellerie et la police cantonale. Tous les employés et employées du Canton, dont les enseignants et enseignantes des écoles, sont également pris en compte. Le personnel des musées et des Hautes Ecoles qui n'ont pas de contrat de travail avec l'État est exclu.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Lausanne (CHUV) et l'Université de Lausanne (UNIL) sont également exclus du périmètre de la présente étude, notamment pour des questions d'harmonisation intercantonale. Ces deux entités disposent de plus de leur propre suivi des émissions de GES.

Les impacts des placements financiers, des participations et des subventions de l'administration ne sont pas non plus pris en compte, tout comme les impacts des organismes prestataires de tâches publiques déléguées qui bénéficient d'une personnalité juridique propre. Cette manière de faire est cohérente avec les discussions intercantionales en cours.

L'unité de mesure de ce bilan est la tonne équivalente de CO₂ (tCO₂eq). L'impact respectif de chaque gaz est estimé à un horizon temporel de 100 ans et est repris des chiffres proposés par [l'ordonnance fédérale sur le CO₂](#).

Organisation du rapport

Les premières pages de ce rapport présentent les résultats généraux du bilan, c'est-à-dire les émissions pour les Scopes 1, 2 et 3. La majeure partie du document est ensuite consacrée à une présentation des émissions par secteur (voir figure en page précédente pour les secteurs concernés). Pour chaque secteur, le rapport indique la part relative des émissions, leur évolution entre 2019 et 2023 ainsi qu'un résumé des principaux leviers de réduction identifiés.

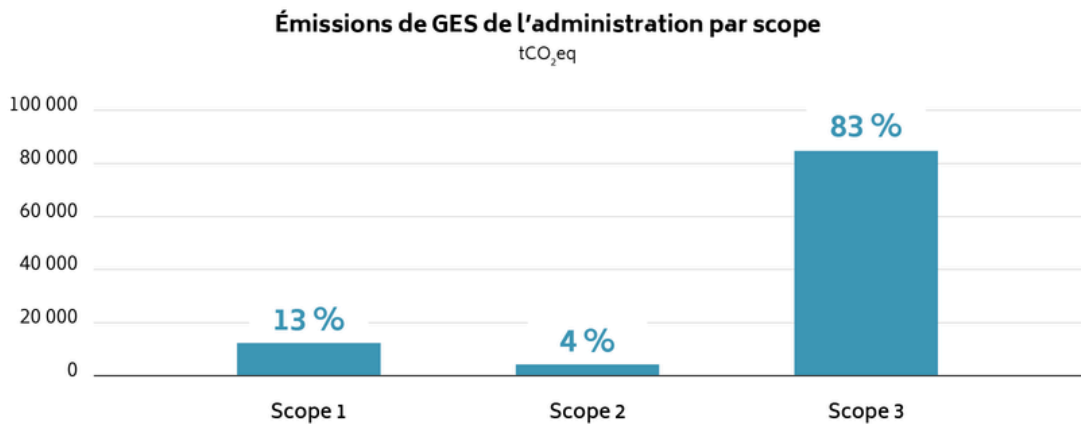
Afin de simplifier la lecture, les éléments techniques (tels que les choix méthodologiques ou la sélection fine des périmètres) sont exclus du présent document. Seule une brève présentation des principales incertitudes est incluse. En revanche, l'ensemble des éléments techniques, ainsi que les tableaux contenant les données détaillées, sont disponibles en ligne sur le [site de l'Etat de Vaud](#).

Résultats généraux

Émissions de GES en 2023

Les émissions de l'administration cantonale vaudoise s'élèvent à 107'000 tCO₂eq en 2023, pour l'ensemble des trois Scopes. Les émissions totales de l'administration cantonale représentent moins de 1% des émissions du canton.

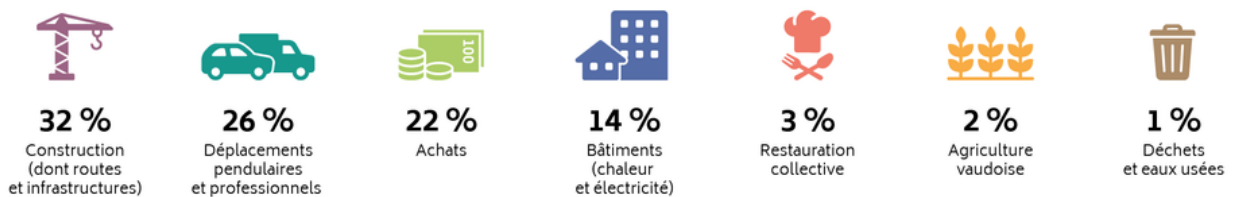
Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 s'élèvent à 18'400 tCO₂eq, soit 17% du total. Les émissions du Scope 1 s'élèvent quant à elles à 13'800 tonnes, soit 13% du total.



Émissions par secteur

Émissions totales (Scope 1, 2 et 3)

La figure ci-dessous présente les émissions par secteur pour l'ensemble des Scopes considérés.



La construction est le premier poste d'émission de l'administration (32% des émissions) suivi par les déplacements pendulaires et professionnels ainsi que les achats. L'exploitation des bâtiments qui couvre tant le chauffage que l'électricité est aussi un poste important (14% des émissions). La restauration collective, l'agriculture et les déchets complètent le bilan.

Scope 1

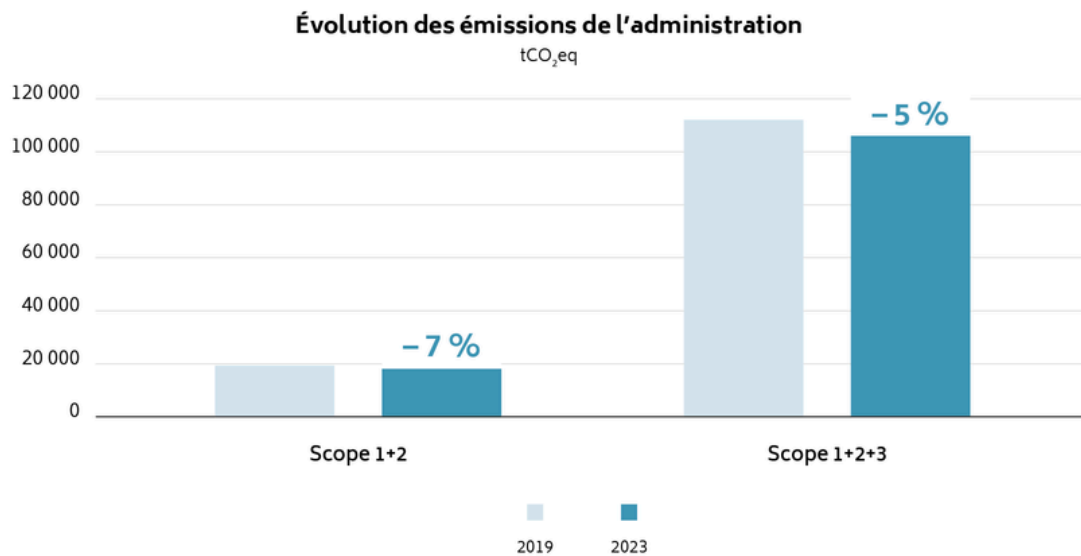


Comme présenté dans la figure en page précédente, l'exploitation des bâtiments, soit la production de chaleur à l'aide d'énergies fossiles pour ce Scope, représente environ la moitié des émissions du Scope 1 (56%). Environ un tiers des émissions sont liées aux déplacements professionnels effectués avec des véhicules appartenant à l'État (29%). Le reste des émissions provient des domaines agricoles dont le Canton est propriétaire (15%).

Scope 2

Les émissions du Scope 2 proviennent en majorité de l'électricité (58%). Le reste des émissions est dû à l'utilisation d'énergies fossiles dans les chauffages à distance auxquels sont connectés les bâtiments de l'administration (42%).

Évolution des émissions entre 2019 et 2023



Les émissions de l'administration ont diminué entre 2019 et 2023 : une baisse de 7% pour les Scopes 1 et 2, et une réduction similaire de 5% pour les émissions totales (Scopes 1, 2 et 3) sont comptabilisées pour ce bilan. Cette diminution intervient malgré une hausse du nombre d'employés et employées de l'administration, liée à la croissance de la population et à la complexification des tâches assumées par l'État.

Cette réduction est similaire à la réduction observée entre 2019 et 2023 sur le territoire cantonal pour les émissions territoriales (-9%) et totales. Les dynamiques sont donc semblables, malgré les différences de périmètres entre le bilan du territoire et de l'administration.

Perspectives 2040

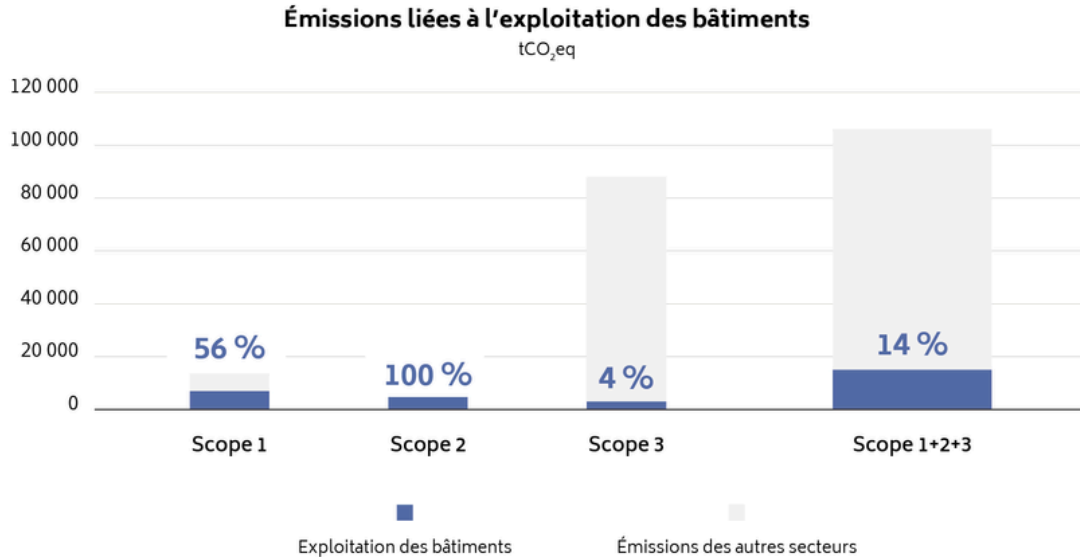
Les démarches d'exemplarité de l'État permettent actuellement de diminuer les émissions de l'administration à un rythme similaire à celles du territoire. Afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2040, une accélération importante de la diminution des émissions de l'administration sera toutefois nécessaire. En effet, sans accélération du rythme actuel de réductions des émissions sur les Scopes 1 et 2, les émissions de l'administration n'auront diminué que d'environ un tiers d'ici 2040 par rapport à 2019¹, alors que le zéro net est visé.

8 ¹ Attention, les réductions d'émissions pour l'administration sont exprimées par rapport à 2019 et non par rapport à 1990 comme pour le territoire.

Exploitation des bâtiments

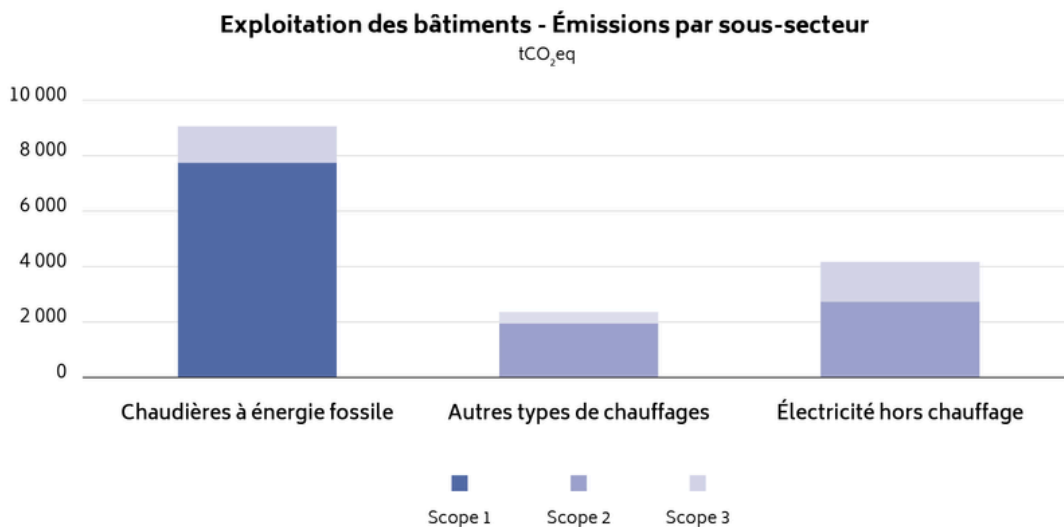
Vue d'ensemble

En 2023, le secteur de l'Exploitation des bâtiments couvre 56% des émissions annuelles du Scope 1 (7'800 tCO₂eq) et l'entier des émissions du Scope 2 (4'700 tCO₂eq). Il représente 4% des émissions du Scope 3 (3'200 tCO₂eq) et 14% des émissions totales (15'600 tCO₂eq).



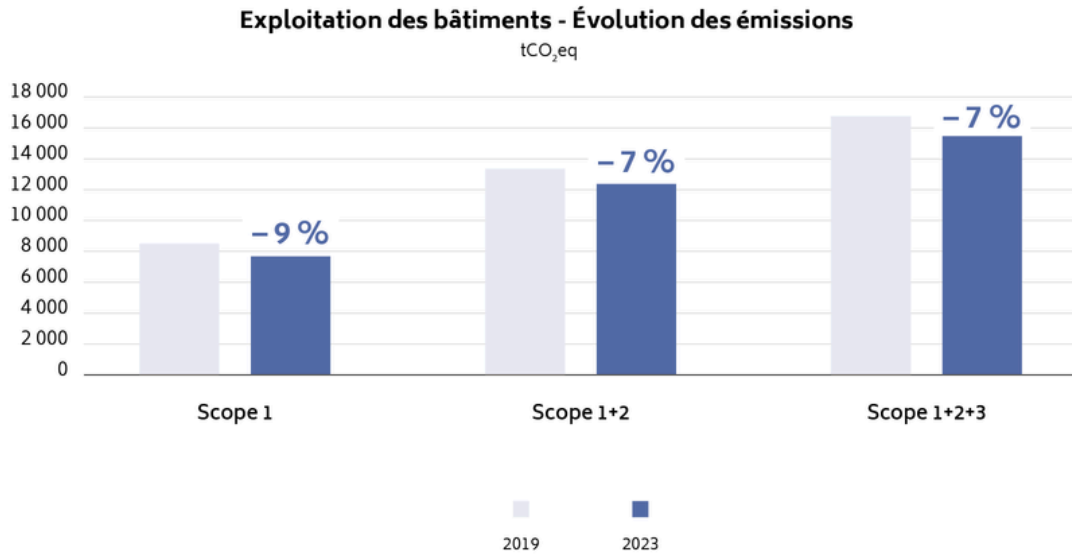
Ce secteur regroupe les émissions liées à l'exploitation des bâtiments, c'est-à-dire les émissions provenant du chauffage des locaux et de la consommation d'électricité (y compris les centres de données de l'État). Il englobe l'ensemble des bâtiments, qu'ils soient en location ou en main propre, y compris les gymnases et écoles professionnelles. Les émissions du Scope 3 sont liées à l'extraction et au transport d'énergie.

Principales sources d'émissions



Les émissions liées au mazout et au gaz sont responsables de la majorité des émissions du secteur de l'Exploitation des bâtiments. À noter que le carburant utilisé en appoint dans les chauffages à distance est comptabilisé dans le sous-secteur « autres types de chauffages » dans le Scope 2. L'électricité émet environ un tiers des émissions du secteur et 4% des émissions totales (Scope 1, 2 et 3).

Évolution des émissions



Entre 2019 et 2023, les émissions de ce secteur ont diminué de 9% pour le Scope 1, de 7% pour le Scope 1 et 2 et de 7% pour l'entier des Scopes. Cette diminution est principalement due à la réduction de l'utilisation des chauffages à mazout et à gaz, complétée par une légère baisse des émissions de l'électricité. Concernant le chauffage (Scope 1), le rythme est relativement proche du rythme de réduction des émissions des bâtiments du territoire cantonal (diminution de 14% des émissions du chauffage entre 2019 et 2023), si l'augmentation du nombre d'employés et d'employées est prise en compte.

De plus, le rythme de rénovation énergétique des bâtiments de l'État s'est accéléré récemment, notamment du fait des mesures du Plan climat. Les effets se feront sentir à l'exploitation des bâtiments nouvellement rénovés, après la mise en service de ceux-ci.

Indépendamment de cette récente accélération, le rythme de réduction des émissions n'est toujours pas suffisant pour atteindre le zéro net en 2040. Atteindre cet objectif nécessitera probablement d'augmenter les efforts de rénovation à un niveau avoisinant le double des efforts actuels.

Potentiel de réduction

Du point de vue technique, les réductions d'émissions de ce secteur dépendent d'une part de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, avec notamment le remplacement des chauffages fossiles et la rénovation de l'enveloppe thermique, et d'autre part du développement de la production d'énergie photovoltaïque autoconsommée.

Plusieurs projets de rénovation énergétique de grande envergure sont en cours et seront mis en service dans les prochaines années. Ces projets permettront une intensification des réductions des émissions dans ce secteur. La stratégie immobilière de l'État a notamment comme objectifs de diminuer les surfaces louées et d'optimiser les espaces de travail. Ces deux objectifs permettent d'augmenter le contrôle de l'État sur son parc immobilier par le biais de rénovations plus efficaces et d'une densification des surfaces.

Le projet d'autonomie électrique, qui vise à installer suffisamment de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'administration pour couvrir la consommation moyenne annualisée des bâtiments de l'État de Vaud en 2035, permettra aussi de réduire massivement les émissions de l'électricité, bien qu'une consommation résiduelle sur le réseau, liée à la synchronisation de la production et de la consommation, restera présente.

Méthodologie et sources d'incertitude

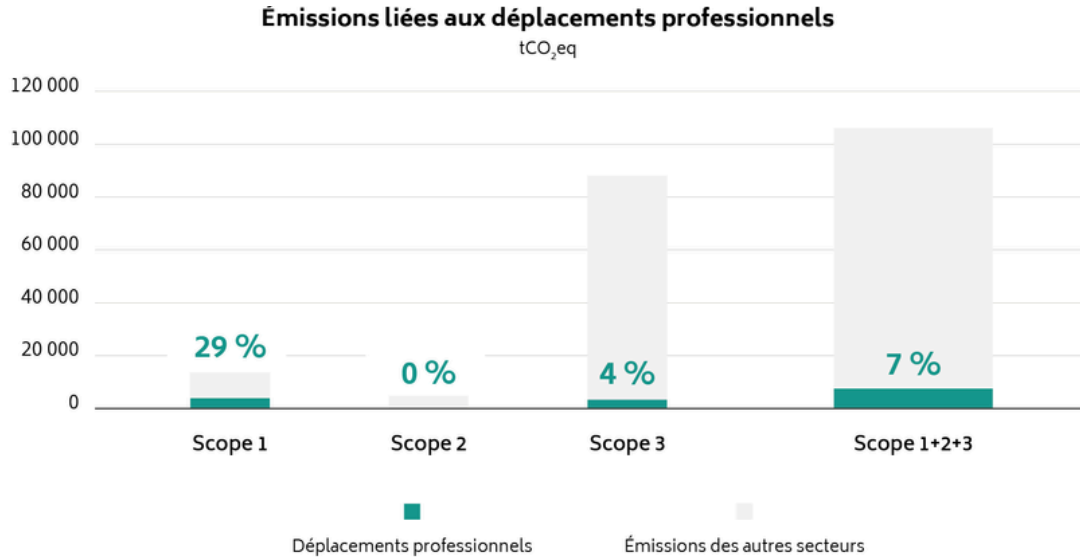
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la fiche méthodologique relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud en lien [ici](#) et [ici](#). Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

En général, la consommation d'énergie des bâtiments en main de l'État est bien suivie et les données permettent un calcul précis. La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne les bâtiments loués dont la consommation d'énergie doit être estimée à l'aide de moyennes de consommation par surface.

Déplacements professionnels

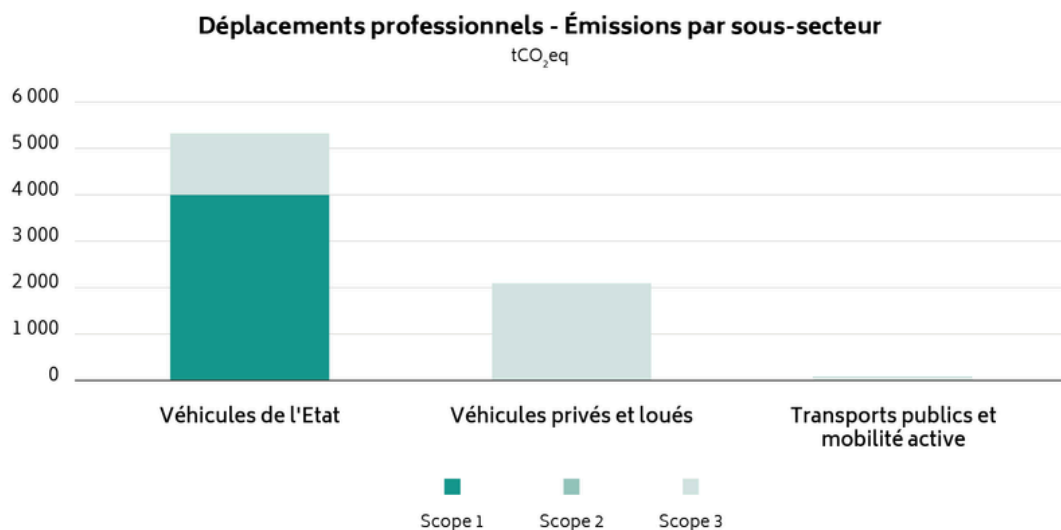
Vue d'ensemble

En 2023, ce secteur couvre 29% des émissions du Scope 1 (4'000 tCO₂eq) et 7% des émissions totales (7'400 tCO₂eq).



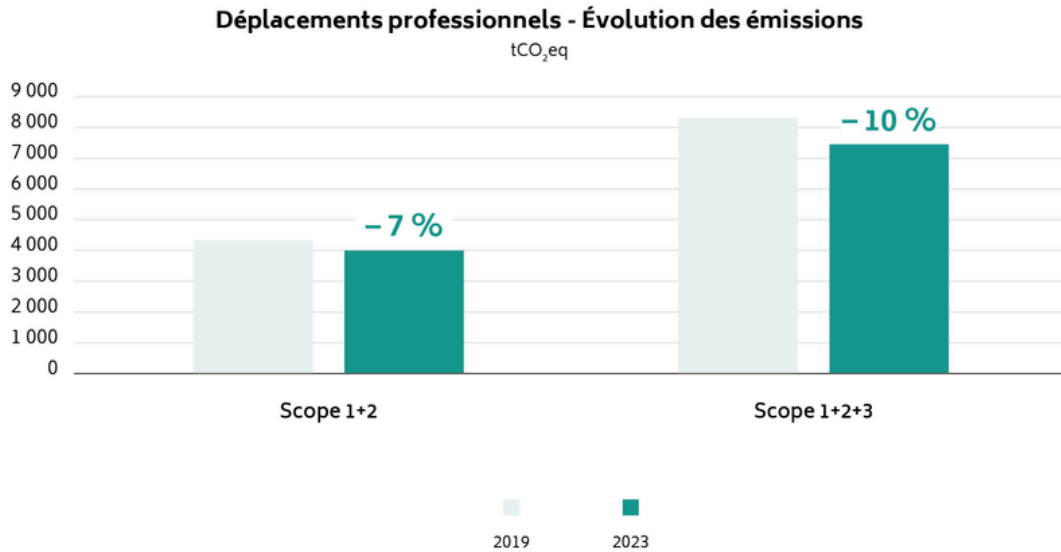
Ce secteur regroupe l'ensemble des déplacements effectués par le personnel de l'État dans le cadre professionnel, à l'exception des trajets pendulaires domicile-travail. Les déplacements effectués avec des véhicules appartenant à l'État sont attribués aux Scopes 1 et 2. Le Scope 3 couvre les déplacements professionnels effectués avec des véhicules privés et loués ainsi que les déplacements en transport public. Les émissions liées aux achats de véhicules sont intégrées aux achats de l'administration.

Principales sources d'émissions



L'utilisation des véhicules de l'État constitue la principale source d'émissions de cette catégorie. Plus de 80 % des kilomètres sont parcourus par la police cantonale dans le cadre de ses missions de sûreté, ainsi que par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en lien avec l'entretien et la sécurisation des axes routiers cantonaux. En deuxième position vient l'utilisation de véhicules privés ou loués pour des trajets professionnels plus ponctuels et finalement les émissions liées aux transports publics et la mobilité active, qui sont minimes (moins de 1% du total) malgré des distances parcourues importantes.

Évolution des émissions



Les émissions liées à la mobilité professionnelle ont diminué entre 2019 et 2023 (-10% pour l'ensemble des Scopes et -7% pour les Scopes 1 et 2), et ce malgré l'augmentation du nombre d'équivalents temps plein (ETP) au sein de l'État. Ce rythme de réduction reste toutefois insuffisant pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2040. En effet, si la tendance actuelle se maintient, les émissions des Scopes 1 et 2 n'auront baissé que d'environ 35% à cet horizon, alors qu'elles devront être proches ou égales à zéro.

Potentiel de réduction

Comme pour le territoire, la diminution des émissions de la mobilité professionnelle repose sur trois leviers principaux :

- La diminution des distances parcourues en repensant la pertinence des déplacements et la localisation des services. L'utilité de ce levier est toutefois limitée par les exigences du terrain, notamment pour la police cantonale ou l'entretien des routes.
- Le report modal vers la mobilité active ou les transports publics, pour les déplacements qui peuvent s'y prêter.
- Le changement de motorisation et la réduction de taille des voitures, notamment à travers l'utilisation de véhicules électriques.

La mobilisation de l'ensemble des leviers, ainsi qu'une coordination fine avec les mesures en lien avec la mobilité pendulaire, sera indispensable à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette en 2040. Le développement de la mobilité électrique, notamment son implémentation dans les différents services, ne sera pas suffisant à lui seul, même s'il reste un levier d'importance.

Méthodologie et sources d'incertitude

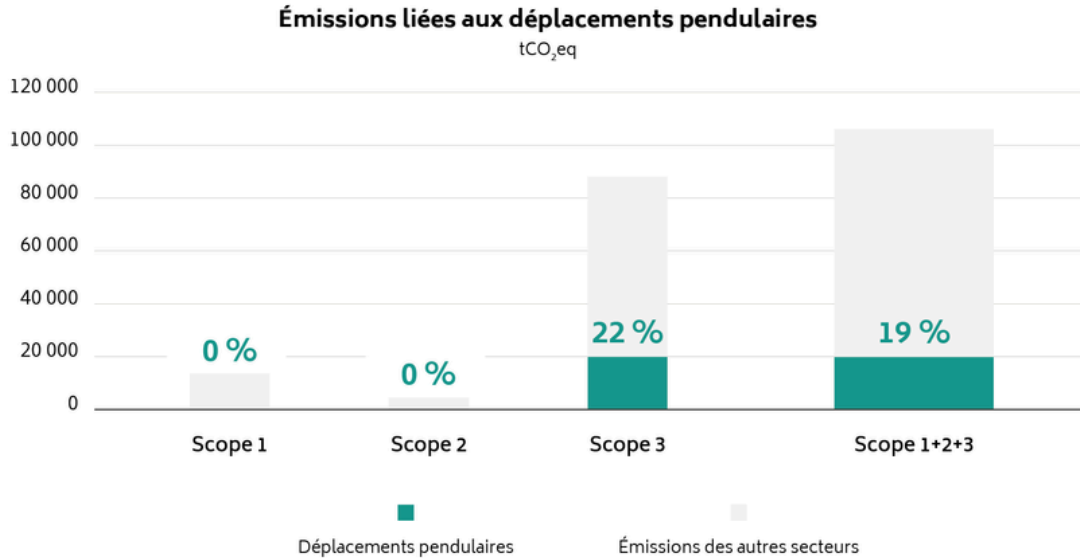
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la [fiche méthodologique](#) relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud. Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne la détermination des distances parcourues en transports publics et mobilité active. En effet, il est difficile d'estimer les kilomètres parcourus en transports publics à partir des remboursements effectués et les distances parcourues en mobilité active ne peuvent pas être connues sans un sondage dédié. Du fait du faible impact carbone des transports publics et de la mobilité active dans les trajets professionnels, cela n'a toutefois qu'un impact secondaire sur le résultat de ce bilan. Les distances parcourues en voiture individuelle sont mieux connues, car remboursées par kilomètre effectué.

Déplacements pendulaires

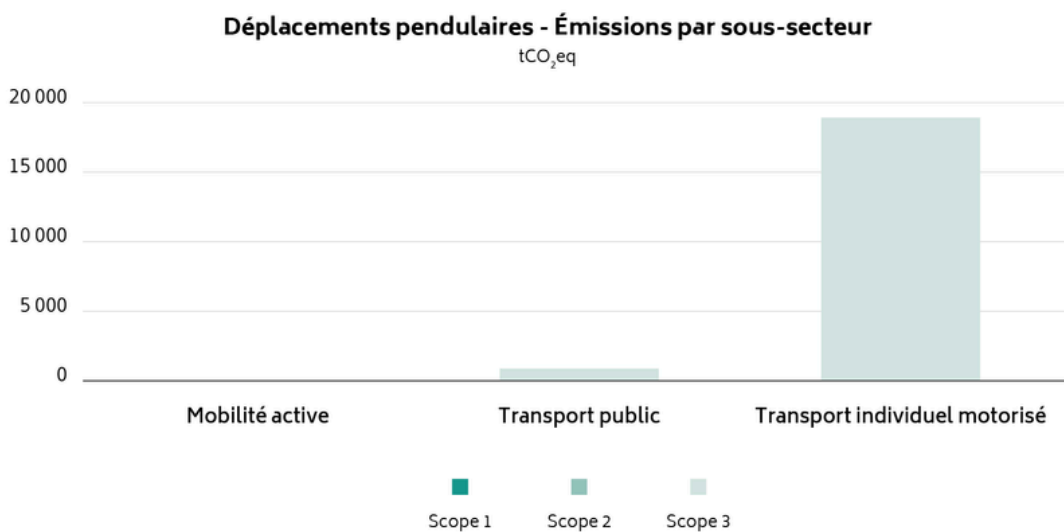
Vue d'ensemble

En 2023, ce secteur couvre environ 19% des émissions totales (19'800 tCO₂eq) et 22% des émissions du Scope 3.



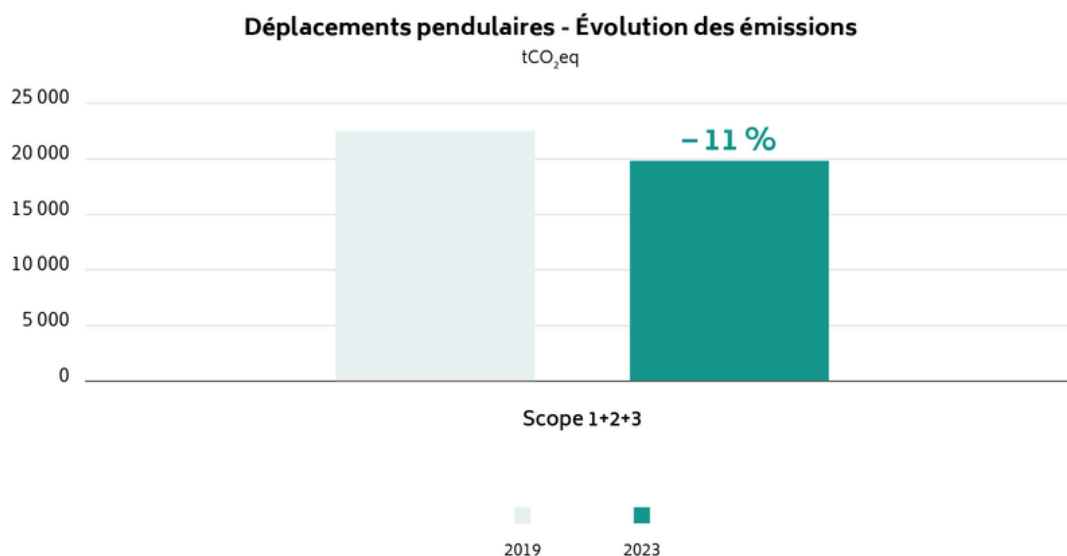
Le secteur des Déplacements pendulaires regroupe l'ensemble des déplacements effectués par les employés et les employées de l'État dans le cadre des trajets pendulaires entre le domicile et le lieu de travail.

Principales sources d'émissions



L'utilisation de transports individuels motorisés constitue la principale source d'émissions de cette catégorie (19'000 tCO₂eq). Les émissions liées aux transports publics et la mobilité active sont minimes (moins de 5% du total) malgré des distances parcourues importantes.

Évolution des émissions



Les émissions liées aux déplacements pendulaires ont légèrement diminué entre 2019 et 2023 (-11%), et ce malgré l'augmentation du nombre d'ETP au sein de l'État de Vaud. Le rythme de réduction devrait être accéléré en vue de réduire au minimum les émissions du Scope 3.

Potentiel de réduction

Comme pour le territoire et les déplacements professionnels, la diminution des émissions des déplacements pendulaires repose sur trois leviers principaux :

- La diminution des distances parcourues, par exemple à travers le télétravail.
- Le report modal vers la mobilité active ou les transports publics.
- Le changement de motorisation et la réduction de taille des voitures, notamment à travers l'utilisation de véhicules électriques.

Les leviers pour la réduction des émissions des déplacements pendulaires devront être activés en coordination avec les mesures portant sur les déplacements professionnels.

Méthodologie et sources d'incertitude

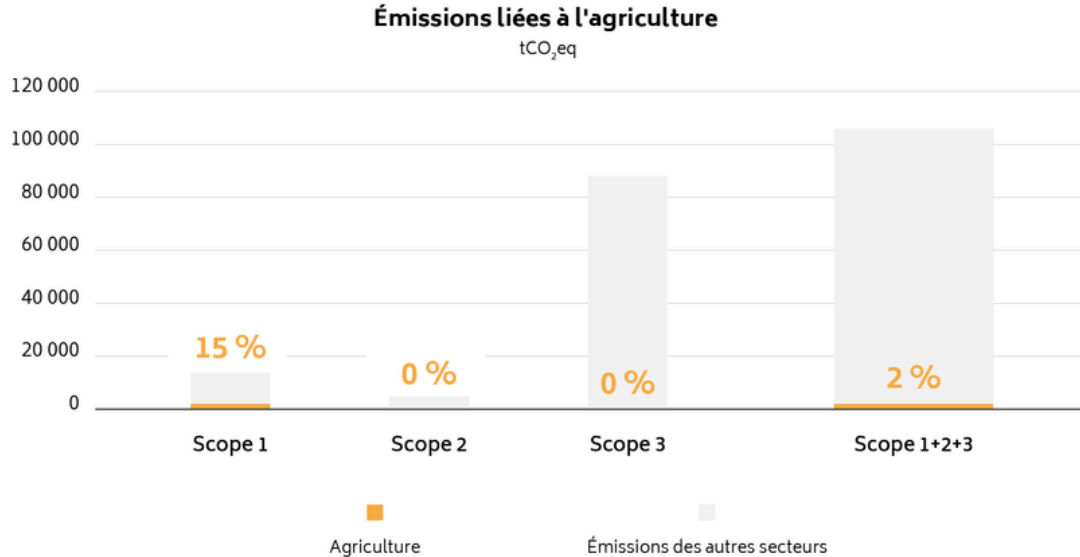
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la [fiche méthodologique](#) relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud. Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne la détermination des distances parcourues en transports motorisés individuels, en transports publics et en mobilité active. En effet, les modes de transport utilisés par les collaboratrices et collaborateurs de l'État pour leurs déplacements pendulaires ne peuvent être connus qu'avec un sondage dédié. Ils sont actuellement estimés sur la moyenne des pendulaires travaillant dans un secteur d'activité similaire dans le canton de Vaud.

Agriculture

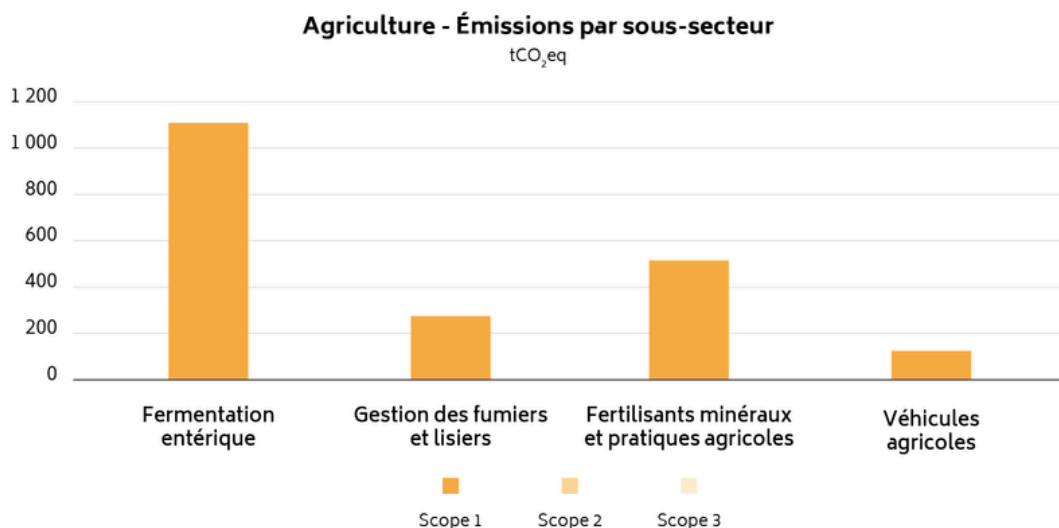
Vue d'ensemble

Les émissions liées à l'exploitation des domaines agricoles de l'État se sont élevées à 2'000 tCO₂eq en 2023, soit 15% des émissions du Scope 1 et 2% des émissions totales.



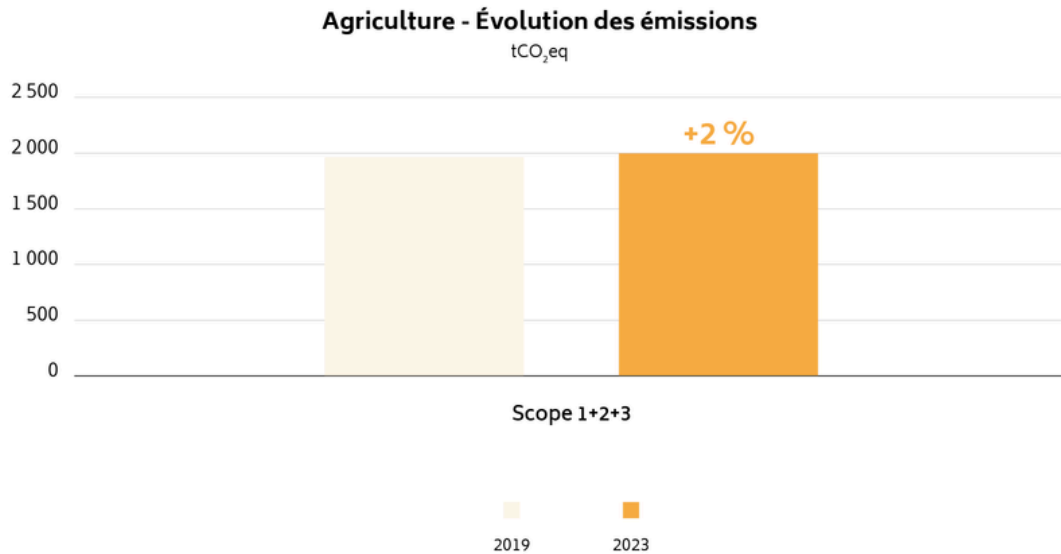
Ce secteur regroupe les émissions liées à l'exploitation des domaines agricoles appartenant à l'État : Granges-Verney, Marcelin, les Hospices cantonaux et les Établissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO). Les émissions de GES liées à l'agriculture consommée en circuit court dans la restauration collective de l'État, principalement au sein des EPO, s'élèvent à environ 1'000 tCO₂eq. Cette part est comptabilisée ici dans le secteur de l'Agriculture et non dans celui de la Restauration collective.

Principales sources d'émissions



La fermentation entérique, c'est-à-dire les émissions liées à la digestion des bovins, constitue la principale source d'émissions du secteur (55%). Environ 40% sont liées aux engrais de ferme et aux pratiques agricoles. Les véhicules agricoles sont une source mineure (moins de 10%). Le volume d'émissions par exploitation dépend directement de sa taille. Les EPO, qui détiennent 80% du cheptel de l'État et exploitent 77% de la surface agricole utile appartenant à l'État, sont ainsi responsables de la majorité des émissions du secteur, soit 79 %.

Évolution des émissions



Les émissions de GES liées aux exploitations agricoles de l'État sont relativement stables entre 2019 et 2023 (+2%). Il est à noter que la méthode de comptabilisation utilisée ici tient uniquement compte de la taille du cheptel et de la surface cultivée en utilisant des valeurs moyennes suisses. Cette méthode permet de donner un ordre de grandeur, mais pas de traduire les impacts des décisions d'exploitation qui seraient prises pour réduire, par exemple, les émissions du bétail. Pour ce faire, un suivi plus fin sera développé ces prochaines années.

Potentiel de réduction

Comme les autres exploitations agricoles vaudoises, les exploitations de l'État disposent de plusieurs leviers pour réduire leurs émissions : amélioration de la gestion des troupeaux (santé, reproduction), optimisation de la gestion des apports de fertilisants et d'engrais minéraux, production de biométhane à partir des engrais de ferme, ajustement des régimes alimentaires des ruminants, développement des filières agricoles végétales, en particulier celles dédiées aux légumineuses, etc. Le remplacement des énergies fossiles et le développement de l'énergie photovoltaïque permettent aussi de réduire les émissions d'un point de vue global. Ces différents leviers sont en cours d'application dans les différentes exploitations, notamment dans le domaine des EPO.

Méthodologie et sources d'incertitude

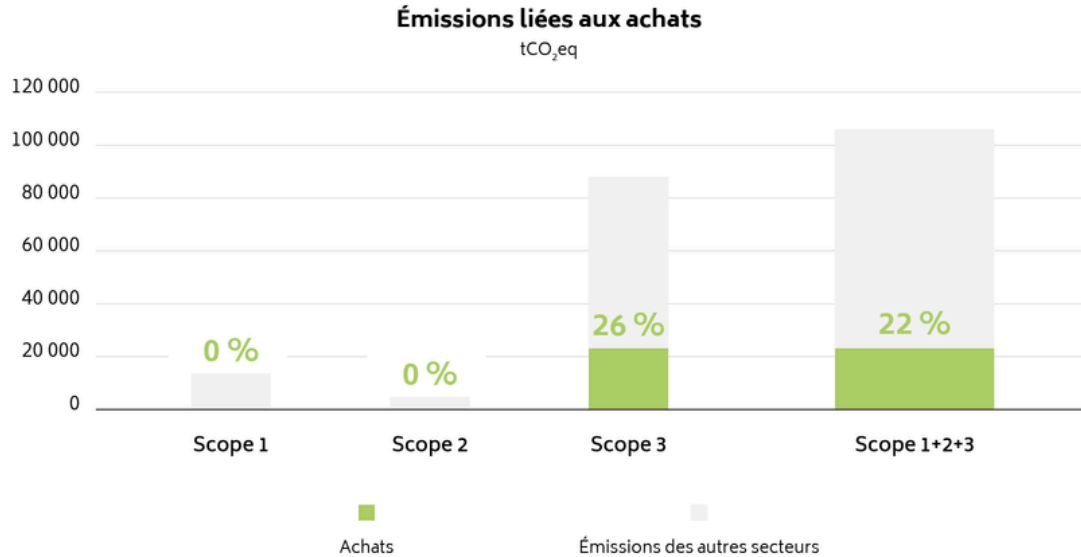
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la [fiche méthodologique](#) relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud. Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

La principale source d'incertitude pour ce secteur provient du fait que des valeurs moyennes suisses sont utilisées pour estimer les émissions des têtes de bétail et des surfaces cultivées. Un audit plus précis sera mené et permettra de préciser les émissions de ce secteur, notamment pour le domaine des EPO.

Achats

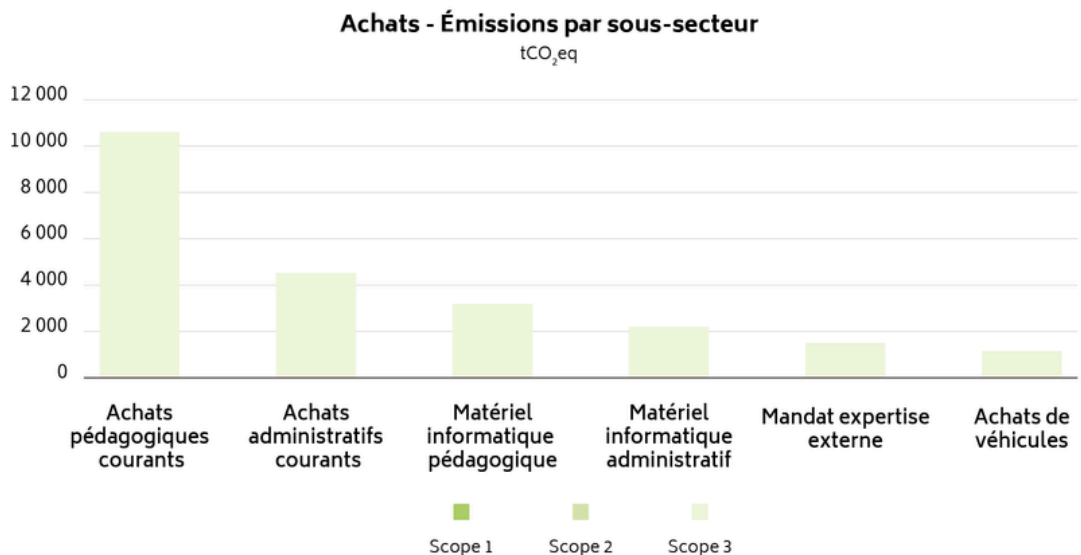
Vue d'ensemble

En 2023, le secteur des Achats est responsable d'environ 22% des émissions totales (environ 23'000 tCO₂eq) de l'administration et 26% des émissions du Scope 3.



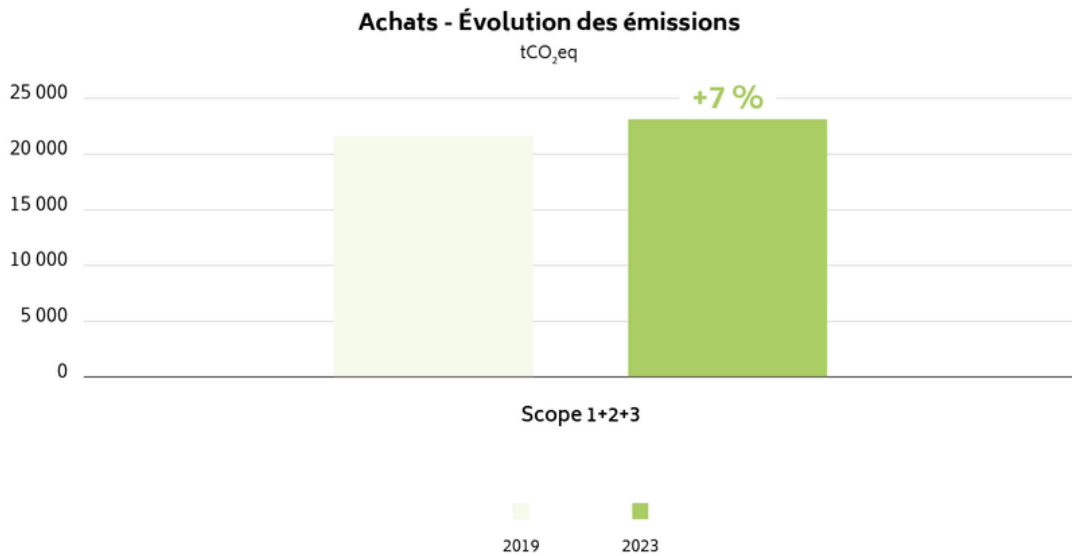
Ce secteur regroupe l'ensemble des achats réalisés par l'administration, incluant les biens courants de consommation, le matériel informatique et de télécommunication ainsi que les véhicules, tant pour l'administration que pour l'ensemble des établissements scolaires.

Principales sources d'émissions



Les achats effectués par les établissements scolaires, à l'exclusion du matériel informatique et de télécommunication, représentent environ la moitié du total des émissions liées aux achats. Ce poids s'explique par le nombre important d'élèves concernés (plus de 130'000 élèves en 2023), comparé au personnel employé dans l'administration (environ 20'000 postes à temps plein). Les achats courants de l'administration représentent environ 20% des émissions des achats. Le matériel informatique et de télécommunication couvre un quart des émissions (14% pour le domaine pédagogique et 9% pour l'administratif). Les achats de véhicules et les mandats d'expertise externe complètent les émissions.

Évolution des émissions



Entre 2019 et 2023, les émissions de GES des achats sont en augmentation (7%). Cette augmentation est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'élèves (+2%) et de postes en équivalent plein-temps (+9%). Il y a en fait une relative stabilité des émissions par élève, employé et employée.

Potentiel de réduction

La diminution de l'impact climatique des achats passe en premier lieu par un questionnement des besoins, en incluant tant le domaine pédagogique qu'administratif. En deuxième lieu, il convient d'allonger la durée de vie des produits via le partage, la réparation, le reconditionnement et la remise à neuf. En troisième lieu, il s'agit d'intégrer des critères de durabilité lors des achats. Finalement, lorsqu'ils sont en fin de vie, les produits devraient être réutilisés ou recyclés si possible. Il s'agit donc d'acheter moins, d'acheter mieux et d'utiliser les matériaux plus longtemps. Cela étant dit, il ne sera pas possible de faire disparaître l'entier des achats. Pour les achats restants, un choix sélectif des fournisseurs basé sur leur performance environnementale et climatique est nécessaire, ce qui demandera une amélioration de la transparence et la comparabilité.

Pour le secteur du numérique, l'État de Vaud a obtenu le label « Numérique Responsable », niveau 2, en 2025, attestant sa maturité en la matière. Cette démarche d'amélioration continue vise à poursuivre la thématisation du numérique responsable et à l'aborder de manière coordonnée, tant dans les actions mises en œuvre que dans la sensibilisation et la participation active des utilisateurs finaux.

Méthodologie et sources d'incertitude

Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la fiche méthodologique relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud en lien [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#). Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

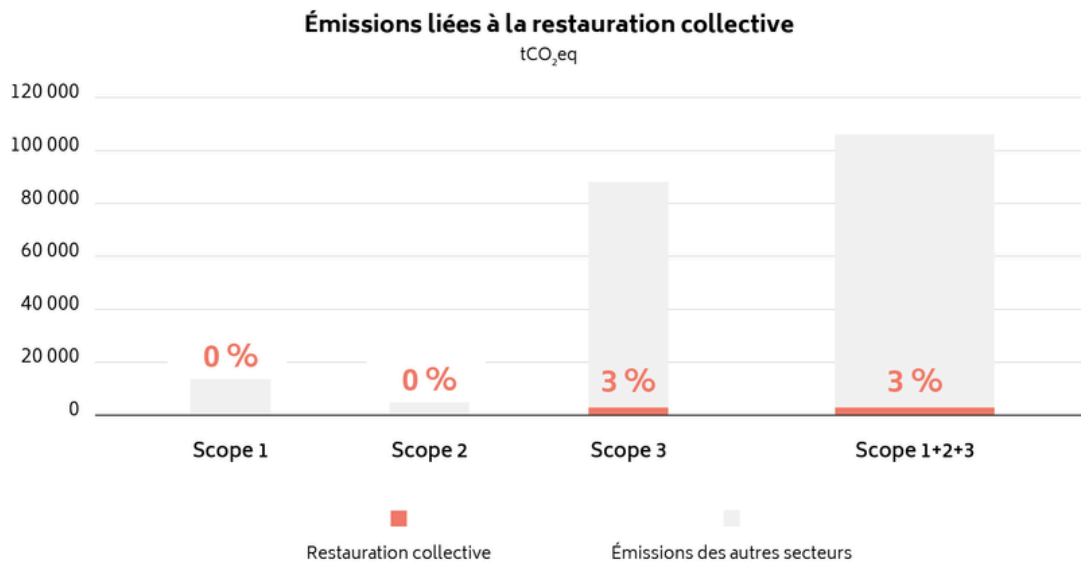
La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne l'utilisation de données financières qui ne sont pas forcément représentatives des émissions. Afin de minimiser l'impact de cette incertitude, un effort a été consenti pour analyser les achats plus en détail, notamment pour prendre en compte les poids et le matériau principal de l'achat. Cette méthode permet de diminuer les incertitudes, sans les éliminer entièrement.

Finalement, il est à noter que l'évolution des émissions des achats courants est uniquement basée sur l'évolution des comptes de l'État. Les données de poids et de matériaux des achats courants, qui permettent d'améliorer l'estimation des émissions pour 2023, n'étaient pas disponibles en 2019.

Restauration collective

Vue d'ensemble

En 2023, les émissions du secteur de la Restauration collective de l'État, s'élèvent à environ 2 900 tCO₂eq, sans inclure la part directement issue des denrées agricoles produites par les exploitations appartenant à l'État de Vaud. Cela représente près de 3 % des émissions totales de l'État, un ordre de grandeur qui souligne la place non négligeable de ce secteur dans le bilan climatique global.

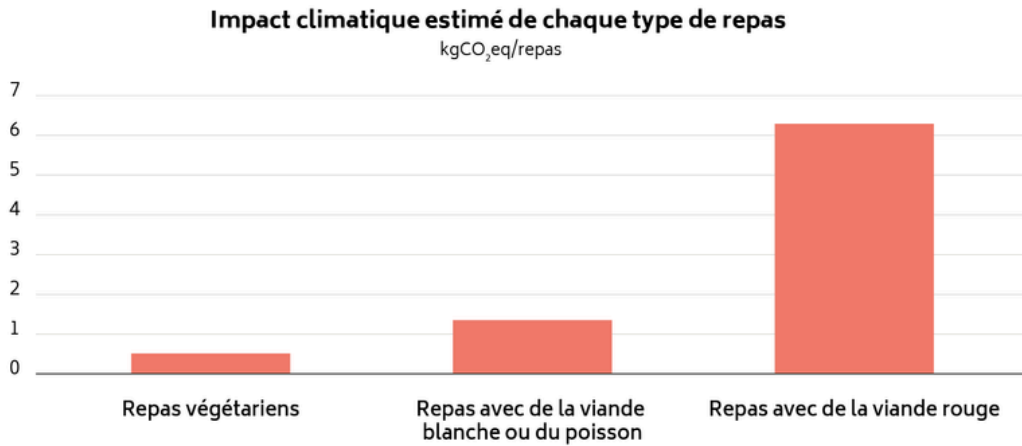


Le secteur de la Restauration collective regroupe l'ensemble des émissions liées à la préparation et à la fourniture des repas dans les cantines de l'État (à l'exception du CHUV) ainsi que dans les établissements scolaires secondaires. Chaque année, ce sont ainsi plus de 1,5 million de repas qui sont servis à des élèves, des enseignants et enseignantes, le service pénitentiaire ou le personnel administratif.

Il convient de préciser que lorsque les denrées utilisées proviennent des exploitations agricoles appartenant à l'État, leurs émissions sont comptabilisées dans le secteur agricole, et non dans celui de la restauration collective. Cette règle évite un double comptage et permet de mieux refléter la répartition sectorielle réelle. Ainsi, environ 1'000 tCO₂eq liées à la production des repas sont imputées à l'agriculture, ce qui correspond à une part importante du total de ce secteur.

En tenant compte de ce chevauchement, les émissions totales associées à la restauration collective atteignent près de 3'900 tCO₂eq, soit environ 4 % des émissions globales de l'État (Scopes 1 + 2 + 3). Ce chiffre élargi donne une vision plus complète de l'impact de l'alimentation institutionnelle et met en évidence le rôle que peuvent jouer les choix alimentaires, les pratiques d'approvisionnement et la gestion des flux logistiques dans le plan climat vaudois.

Principales sources d'émissions



L'écobilan d'un repas dépend avant tout de la nature des produits qui le composent, en particulier de la proportion entre aliments d'origine végétale et d'origine animale. À cela s'ajoutent les modes de transport utilisés, les lieux de production agricole ainsi que les pratiques de culture ou d'élevage, qui peuvent fortement influencer l'empreinte finale. En comparaison, les étapes de transformation industrielle et l'usage d'emballages ont un impact climatique moindre, même s'ils ne sont pas négligeables.

La part des repas végétariens servis dans la restauration collective de l'État est estimée à environ 25 %. Cette donnée repose sur le suivi du nombre de repas végétariens proposés dans deux établissements de l'État. Dans le détail, les émissions totales proviennent pour près des deux tiers des repas contenant de la viande rouge, dont l'empreinte carbone est particulièrement élevée, tandis que les repas végétariens contribuent à moins de 10 % du total. Les repas à base de viande blanche ou de poisson se situent dans une position intermédiaire, avec un impact significatif mais moindre que celui des repas à base de viande rouge.

Il est également important de rappeler que le gaspillage alimentaire est indirectement inclus dans cette analyse. En l'absence de données chiffrées spécifiques pour la restauration collective de l'État de Vaud, on se base sur les références externes existantes. Celles-ci indiquent que le gaspillage peut représenter jusqu'à 25 % de l'empreinte environnementale totale de l'alimentation, ce qui illustre son rôle majeur et souvent sous-estimé.

Évolution des émissions

L'évolution des émissions de la restauration collective reste difficile à établir avec précision. En effet, aucune donnée spécifique n'est disponible sur la répartition des repas par type (viande rouge, viande blanche, poisson, végétarien) ni sur le nombre exact de repas servis en 2019. Cela limite la possibilité de réaliser une comparaison détaillée sur la période récente.

Dans ce bilan, l'évolution a donc été estimée à partir de l'augmentation du nombre d'équivalents temps plein (ETP), qui a progressé de +9 % entre 2019 et 2023. Cette approche fournit une indication utile mais ne permet pas une analyse fine de l'évolution des émissions, car elle ne prend pas en compte des facteurs clés comme la composition des menus, les changements d'habitudes alimentaires ou encore les efforts de réduction du gaspillage entrepris durant cette période.

Potentiel de réduction

Concernant la restauration collective, le récent préavis 24_LEG_159 en votation au Grand Conseil forme une stratégie comprehensive dans ce domaine organisé en six axes : promotion des produits locaux et de saison, amélioration des infrastructures, critères d'achat, prise en compte des recommandations nutritionnelles, réduction des pertes alimentaires et garanties de critères solidaires et sociaux.

Ces différents axes sont à même de diminuer les impacts climatiques de la restauration collective en tenant compte de l'évolution des recommandations nutritionnelles. En effet, si elle est menée avec succès, cette stratégie devrait permettre une diminution importante des émissions de ce secteur, d'environ un quart, dans les prochaines années, malgré l'augmentation prévue du nombre de repas servis.

Méthodologie et sources d'incertitude

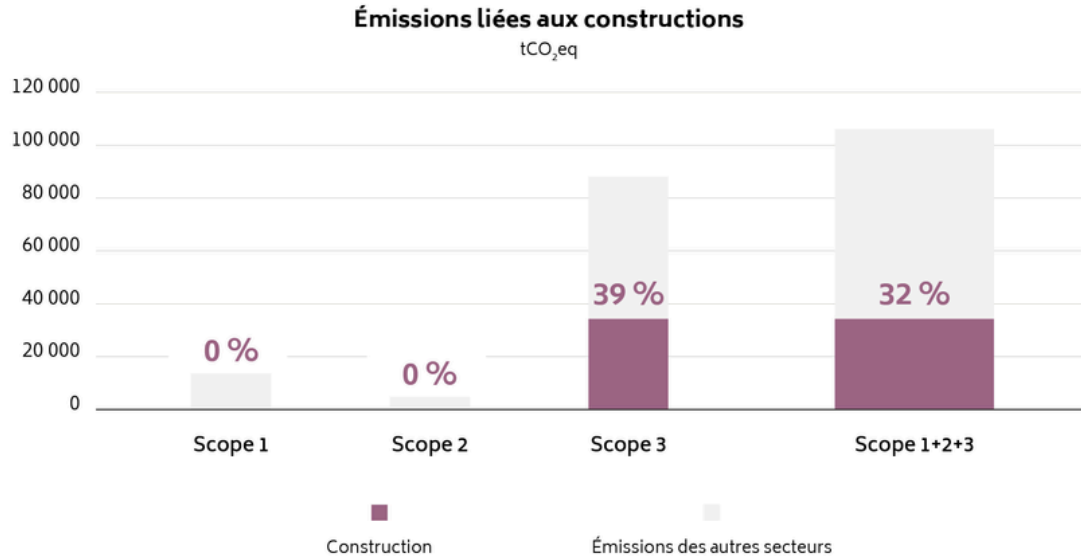
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la [fiche méthodologique](#) relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud. Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne les émissions qui sont comptabilisées par repas type (végétarien, viande blanche ou rouge). Les émissions estimées ne prennent donc pas en compte la composition précise de chaque repas et le poids des différents aliments.

Construction

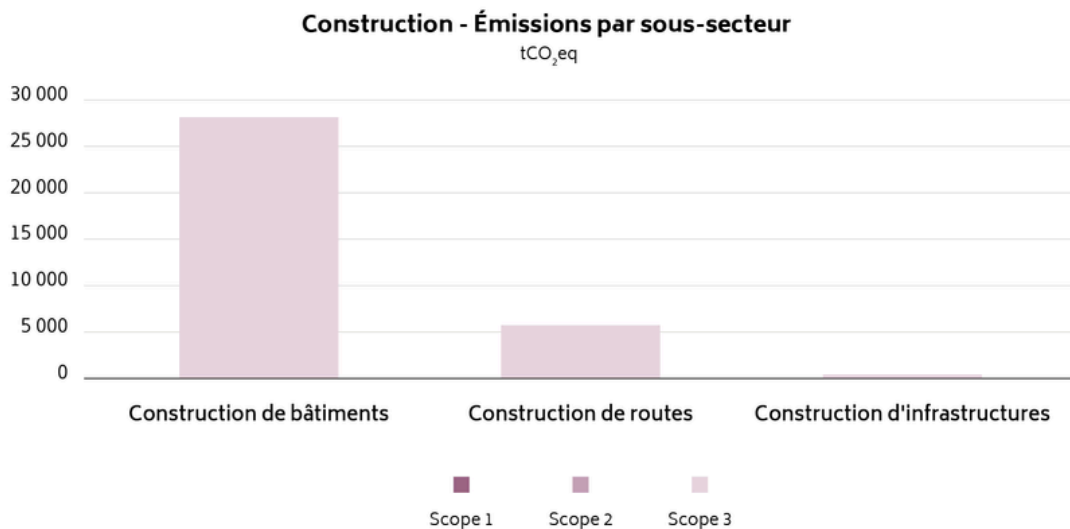
Vue d'ensemble

En 2023, le secteur de la Construction est responsable d'environ 32% des émissions annuelles totales (34'300 tCO₂eq) de l'administration et de 39% des émissions du Scope 3. C'est le secteur qui génère le plus d'émissions de GES dans ce bilan.



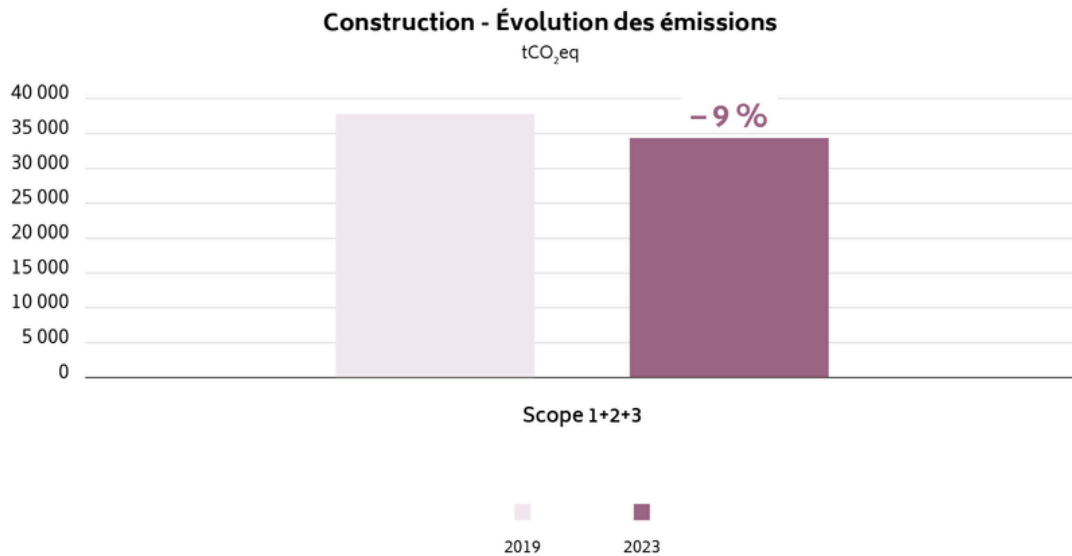
Ce secteur regroupe l'ensemble des constructions réalisées par l'administration, qu'il s'agisse de travaux dans le secteur du bâtiment ou d'ouvrages de génie civil (routes cantonales et d'autres infrastructures telles que des ouvrages de protection). L'ensemble du cycle de vie de la construction à la déconstruction est pris en compte dans les émissions calculées ici, durant de la mise en œuvre des travaux. Il n'y a pas d'émissions des Scopes 1 et 2 liée au secteur de la Construction dans ce bilan.

Principales sources d'émissions



Les constructions de bâtiments représentent environ 82% du total des émissions liées aux constructions. Les constructions de routes et d'autres infrastructures représentent 17%, respectivement 1%.

Évolution des émissions



Les émissions liées aux constructions ont légèrement diminué entre 2019 et 2023 (-9%). La réduction d'émissions est de 16% pour les bâtiments, hors routes et génie civil. Cette diminution est liée au volume de construction et de rénovation, qui est plus important en 2019 qu'en 2023. En effet, la comptabilisation des émissions était uniquement basée sur des ratios financiers en 2019. L'impact des choix de construction, par exemple le choix de construire en bois ou avec des matériaux biosourcés, est comptabilisé depuis 2023 pour les nouvelles constructions et les rénovations d'importance.

Potentiel de réduction

La diminution de l'impact des constructions passe en premier lieu par un questionnement des besoins, y compris des surfaces nécessaires. En deuxième lieu, il convient d'utiliser l'existant et de privilégier la circularité. En troisième lieu, il s'agit de privilégier des matériaux de construction à faible impact carbone. En pratique, la révision des directives en matière d'organisation et d'aménagement des locaux affectés à l'administration ainsi que l'évolution des standards et des labels sont des leviers importants.

Méthodologie et sources d'incertitude

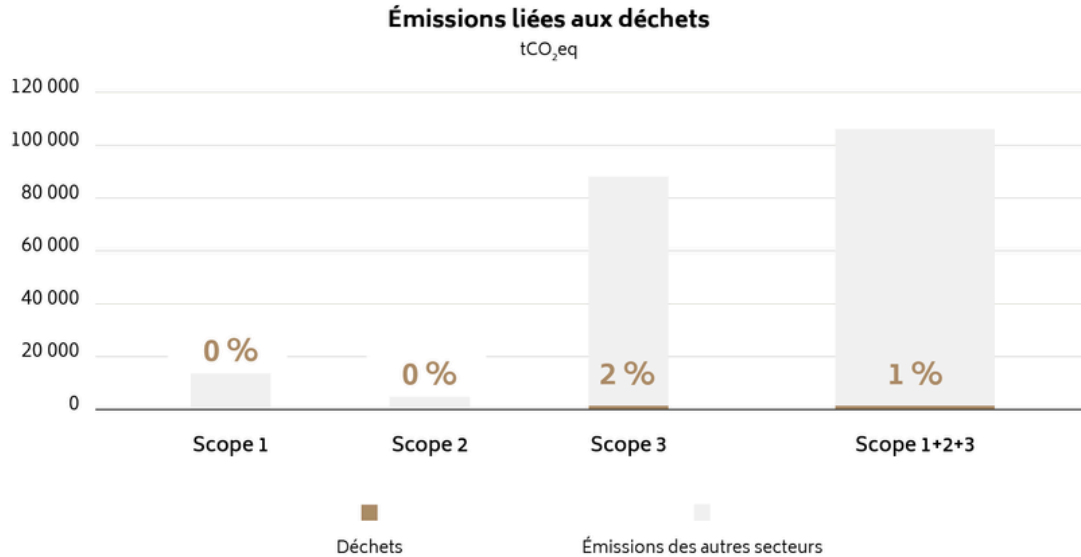
Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la fiche méthodologique relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud en ligne [ici](#), [ici](#) et [ici](#). Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

La principale source d'incertitude pour ce secteur concerne l'utilisation de données financières qui ne tiennent pas compte des choix de construction et qui ne sont donc pas forcément représentatives des émissions de GES. Afin de minimiser l'impact de cette incertitude, le bilan de 2023 intègre les données d'écobilans pour la majorité des nouvelles constructions et rénovations.

Déchets

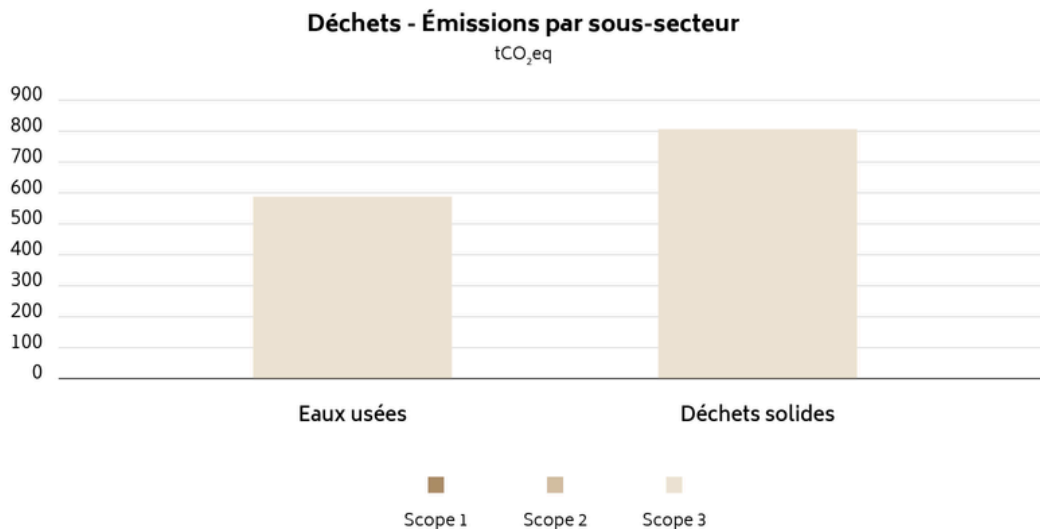
Vue d'ensemble

En 2023, les émissions du secteur des Déchets et des eaux usées représentent environ 1% du bilan de l'administration, soit 1'400 tCO₂eq.



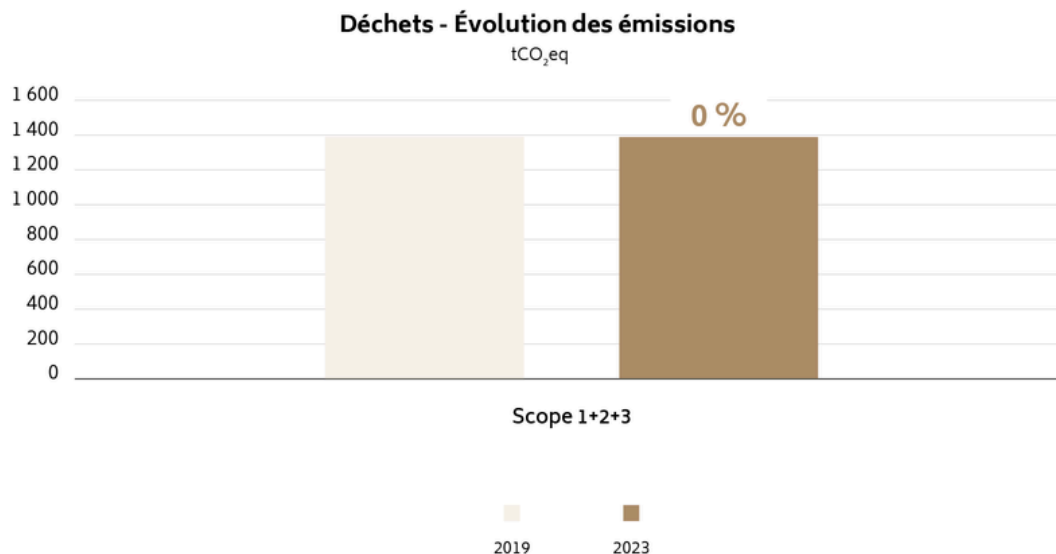
Le secteur des Déchets couvre les émissions liées à la gestion des déchets de l'administration (incinération incluse) et au traitement des eaux usées produit par les employés et employées durant leur temps de travail.

Principales sources d'émissions



Le secteur des Déchets est entièrement comptabilisé dans le Scope 3. Les eaux usées et les déchets solides participent environ à part égale aux émissions de ce secteur (42% versus 58%).

Évolution des émissions



La stabilité des émissions de ce secteur est liée à l'amélioration du traitement des eaux usées qui compense l'augmentation des équivalents temps plein entre 2019 et 2023.

Potentiel de réduction

L'allongement de la durée de vie des appareils, ainsi que la hausse du partage et de la réutilisation d'objets, permettra une diminution des émissions des déchets solides, à travers une diminution du volume de déchets produits.

Concernant les eaux usées, la baisse des émissions de l'administration dépendra de l'évolution des émissions de ce secteur pour l'entier du territoire, notamment la réfection et la mise en service des nouvelles centrales d'épuration des eaux régionalisées.

Méthodologie et sources d'incertitude

Le périmètre de ce secteur, les sources des facteurs d'émission et les données qui sous-tendent les calculs sont disponibles dans la [fiche méthodologique](#) relative à ce secteur sur le site de l'Etat de Vaud. Les chiffres détaillés des émissions y sont également présentés dans un [tableur](#) résumant le bilan.

Les calculs de ce secteur sont basés sur des moyennes de la Confédération par équivalent temps plein (ETP) pour les déchets et des données moyennées sur le canton pour les eaux usées. Les chiffres présentés ici restent donc incertains. Toutefois, étant donné le faible poids des émissions de ce secteur, cette incertitude a peu d'impact sur le bilan global de l'administration.



IMPRESSUM

Janvier 2026

Pilotage et rédaction

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), en collaboration avec l'ensemble des départements et services de l'administration cantonale vaudoise.

Vérification indépendante

HES-SO

Conception et réalisation graphique

OCDC. Graphiques et figures par l'agence DidWeDo à Lausanne.

Contact

planclimat@vd.ch

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN)